

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2106-05

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois juin à 19 heures 15
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes)
étant assemblé à huis clos, au lieu habituel de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérard BRANDA -
Maire de CANTARON

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11 + 3 proc
Votants : 14

Etaient présents : Christian DI MARTINO – Michel CORSINI – Fabienne
GALLI- Pascale PELLETIER – Fabrice FONTAINE – Chantal BARBIER –
Patrice MARTIN – Béatrice ROZIER – Jean-Marc BLANIC – Eliane
CALDEI-VIDAL

Absents excusés : Sandrine BARRALIS – Gérard STOERKEL – Philippe
ALLEGRI

Absente : Karine FAGES

Secrétaire : Fabienne GALLI

**Objet : Dotation cantonale
2021**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le programme de travaux 2021 à mettre en œuvre. Le montant des travaux est estimé à 35 000 € HT.

Le programme sera le suivant :

- Chemin Terre d'Eze : réfection du revêtement et création d'un ralentisseur associé à un marquage au sol et à une signalisation verticale
- Square Cognas : réfection du revêtement
- Placette de la Bégude : réfection du revêtement

Elle sera financée, en partie, par une subvention attribuée par le Conseil Départemental en faveur de la voirie communale – exercice 2021 – se répartissant comme suit :

- Conseil départemental 80 % : 28 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **ADOpte** le programme des travaux,
- **ACCEPTe** la subvention attribuée par le Conseil départemental,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution du programme de travaux défini ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire,

Signé par : Gérard BRANDA
Date : 24/06/2021
Qualité : Maire